

# INDEMNITÉS POUR FRAIS D'ÉTUDES (IFE) ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT

N° d'immatriculation SNCF : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date d'admission à la SNCF : \_\_\_\_\_  
Établissement : \_\_\_\_\_ UO / UP : \_\_\_\_\_  
Adresse personnelle : \_\_\_\_\_  
Complément d'adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
Téléphone domicile : \_\_\_\_\_ Téléphone portable : \_\_\_\_\_  
Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## SITUATION ADMINISTRATIVE :

Agent en activité : Cadre permanent   
Agent RH 0254, en CDD,  
utilisé au moins 19h30 par semaine, depuis plus de 6 ans   
Autres demandeurs : Retraité depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_   
Réformé depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_   
Veuf(ve) depuis le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_   
Extérieur, tuteur de pupille SNCF   
Personnes autres (préciser) \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Date de naissance : \_\_\_\_\_ Est-il célibataire ? OUI  NON   
Est-il à la charge du demandeur ? OUI  NON   
Est-il pupille de la SNCF OUI  NON   
(Si oui, joindre la copie de la carte de pupille SNCF)  
Perçoit-il, en dehors des vacances scolaires, un salaire, une indemnité ou une aide pécuniaire, autre que les bourses de l'Education Nationale ? OUI  NON   
Si oui, indiquez le montant annuel cumulé : \_\_\_\_\_ € (obligatoire)

# PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- ☐ **Un relevé d'identité bancaire** pour le règlement
- ☐ **L'avis d'imposition ou de non-imposition 2023** sur les revenus 2022 du demandeur et de tous les membres du foyer (en cas de déclarations séparées). **Préciser obligatoirement** le cas échéant, le nom du bénéficiaire des revenus du (ou des) enfant(s) figurant sur l'avis, et le montant pour chacun d'entre eux
- ☐ **L'avis d'imposition ou de non imposition 2024** sur les revenus 2023 de l'étudiant (s'il a fait l'objet d'une déclaration séparée)
- ☐ **Certificat de scolarité**
- ☐ La photocopie de la **carte de pupille**
- ☐ **Le certificat médical** si l'enseignement est suivi par correspondance pour cause de handicap ou de maladie
- ☐ **La photocopie de l'intégralité du livret de famille** (remplace la fiche familiale d'état civil)
- ☐ **Le dernier bulletin de salaire du demandeur** (pour les actifs) ou du dernier bulletin de pension trimestrielle (pour les retraités ou les pensionnés)
- ☐ Pour les internes et hébergés hors du domicile familial, **la quittance de loyer, la facture de frais d'internat** visée par l'établissement scolaire, ou une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- ☐ Pour les étudiants en études supérieures, dont l'enseignement est prodigué dans un établissement privé non gratuit, **la copie des frais de scolarité demandés.**
- ☐ **Une attestation de non-participation** aux frais d'études, de l'employeur du conjoint du demandeur

Les dossiers recevables par le CASI de Paris Rive Gauche sont ceux des agents en activité dépendant du CASI Paris Rive Gauche, ceux des personnels du CASI, ainsi que les agents en retraite ou pensionnés dont le lieu d'habitation se situe sur le territoire du CASI de Paris Rive Gauche (pour les retraités de 2016 et antérieures), ou dont le dernier établissement se situe sur le territoire de PRG (pour les retraités de 2016 et postérieures).

Nous vous rappelons que les Prêts d'Honneur sont toujours octroyés par la SNCF.

Pour tous renseignements sur ce sujet, vous devez vous adresser au Bureau Administratif dont vous dépendez.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter votre CASI de PRG au 06.69.57.20.32.

## ATTESTATION

Je soussigné, M. ou Mme \_\_\_\_\_ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur le présent document, et m'engage à signaler toute modification affectant la situation scolaire de mon enfant.

Signature du demandeur

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

**Dossier à adresser, complet,  
impérativement avant le 31 décembre 2023  
au CASI Paris Rive Gauche soit :**  
- déposer dans l'une de nos antennes  
- par courrier à l'adresse : CASI PRG IFE,  
1 rue Georges Duhamel, 75015 Paris  
- par mail : ife@cesncfprg.com